



Reversion de retraite periode non marié

Par **Sebastien75**, le **19/10/2010** à **13:20**

Bonjour,
Mes parents vivent ensemble depuis plus de 30 ans, l'ex femme de mon père est parti sans donné de nouvelle et du coup ils n'étaient pas divorcés.
Le divorce est en cours, pas de souci. Et le mariage devrait suivre sous peu.
Du coup, comment ça se passe au niveau de la reversion de la retraite de mon père en cas de décès? Qu'elle est la démarche à suivre pour prouver que mes parents sont ensemble, en concubinage, depuis 30ans et que de ce fait, les 30 dernières années de cotisations de mon père devrait revenir à ma mère et non à son ex femme.
Je vous remercie infiniment pour l'aide que vous pourrez m'apporter.
Bien à vous.

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **13:26**

Aucune démarche à faire, le concubinage n'apporte aucun droit.
Si vos parents se marient, votre mère n'aura droit à la pension de reversion, en cas de décès de votre père, qu'au prorata de ses années de mariage (idem pour la 1ère épouse)
Votre père a été négligent

Par **vincent**, le **19/10/2010** à **20:27**

bonsoir,
et si ses parents étaient mariés depuis déjà 30 ans et son papa avait divorcé de son ex il y a également 30ans. Pour la reversion de la retraite en cas de décès du papa, comment cela se passe t il?
merci

Par **mimi493**, le **19/10/2010** à **20:38**

La pension de reversion est partagée entre les conjoints successifs au prorata des années de mariage (même si un des conjoints en question ne la réclame pas, ou n'y a pas droit selon les conditions de ressource)

Par **Sebastien75**, le **20/10/2010** à **12:37**

Merci à tous pour vos retours.rnrnOn m'a dit qu'il existait une procédure ou une jurisprudence pour faire valoir ces fameuses années de concubinage. Qu'en est-il si son ex femme est décédée? La pension est perdu ou est elle reversée a sa nouvelle femme? Merci encore. Bien à vous.